

Urbanisme : les élus communautaires n'ont pas suivi leur président

Éclipsant tous les points à l'ordre du jour varié, ce sont les débats autour de l'exercice de la compétence urbanisme par la communauté de communes du Sisteronais-Buëch qui ont marqué ce conseil.

Après avoir récapitulé les enjeux et les options possibles, le président Daniel Spagnou a avoué qu'il n'avait pas imaginé « un travail si ardu, en partie parce que les services de l'État ne sont pas d'accord. » Et de préciser qu'il a « souhaité un vote à bulletin secret afin d'éviter les divisions. »

« Un retour en arrière serait désastreux »

Plusieurs élus se sont tour à tour exprimés, dont Patricia Morhet-Richaud, sénatrice-maire de Lazer qui a réaffirmé son souhait de voir la compétence rendue aux communes, faisant toute confiance aux services de l'État pour trancher. Ou encore le conseiller départemental Florent Armand, souhaitant « montrer au législateur que les communes ont encore des projets à porter, selon la volonté de leurs habitants. »

Le président de la communauté de communes de La Motte-du-Caire-Turriers (CCLMT) a pour sa part défendu le transfert de compétence, sans manquer de rappeler qu'en son temps, il s'y était op-

posé avec l'association des maires ruraux. Jean-Jacques Lachamp s'est donc trouvé au centre des débats. En s'étant déjà dotée d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), la CCLMT a de fait imposé le PLU comme une compétence obligatoire pour tous. Pour ce dernier, « un retour en arrière serait désastreux. » Outre les frais engagés pour l'instruction auprès des bureaux d'étude, cela marquerait un coup d'arrêt des projets en cours, notamment photovoltaïques.

« Si on n'y arrive pas sur ce point comment pourrait-on y arriver sur d'autres ? »

« On ne peut pas vider un EPCI de sa vocation voulue par le législateur, et faire d'une compétence obligatoire une compétence facultative. Si on n'y arrive pas sur ce point, comment pourrait-on y arriver sur d'autres ? »

Le maire de Ribiers, Gérard Nicolas, s'est quant à lui voulu philosophe : « Nous avons eu tort de ne pas commencer à travailler avec le SCoT, maintenant cette coopération nous fait peur. Mais l'urbanisme est peut-être la chance d'enclencher quelque chose ensemble. »

Dans une ultime plaidoirie avant le vote, Daniel



Le président Daniel Spagnou a souhaité un vote à bulletin secret afin d'éviter les divisions.

Spagnou a rappelé la source de ce désaccord : « Si nous sommes ici c'est à cause de cette loi mal ficelée et votée à la va-vite en plein mois d'août. Si j'avais été député, je ne l'aurais jamais votée. Mais nous sommes tous des républicains alors je vous appelle à voter dans son sens. » Avant de conclure amèrement : « Pour ou contre, vous avez tous raison. »

Gérald GARNIER

La date du prochain conseil est fixée au 25 mars à Eyguians.

53 voix contre

À l'issue du dépouillement, les conseillers ont rejeté à 53 voix contre 37 l'exercice de la compétence par la CCSB tel que prévu par la loi NOTRe "égalité et citoyenneté". Ce qui signifie que les communes vont devoir convoquer rapidement leurs conseils municipaux afin qu'ils se pronon-

cent à leur tour sur cette question avant le 27 mars.

Si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences à l'intercommunalité n'aura pas lieu. En tout cas, pas tout de suite.

LA PHRASE

« Si nous sommes ici, c'est à cause de cette loi. Si j'avais été député, je ne l'aurais jamais votée. »

Daniel Spagnou Président de la comcom